

M. Low: Quelle est la véritable question en litige? A mon avis, c'est la tentative du gouvernement de modifier une méthode que depuis bien des années on considère comme essentielle à la préservation des droits inaliénables du Parlement pour ce qui est de contrôler les dépenses. Voilà la question pure et simple.

Voici un exemple bien simple de ce que j'ai à l'esprit. J'ai en main le budget de l'Alberta pour l'année financière allant du 1^{er} avril 1954 jusqu'au 31 mars 1955. Je vais m'en servir à titre d'exemple. Ces pages renferment, réparties par ministère, les prévisions des dépenses tant au compte du revenu qu'à celui du capital. Mais à la fin de ce volume, on trouve d'autres prévisions supplémentaires de dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 1953. Voici la liste des postes: service législatif, ministère de l'Instruction, ministère de la Voirie, au compte du revenu; agriculture, travaux publics, au compte du capital. Mais ce tableau porte comme en-tête ces mots très importants "Montant dépensé qui doit être voté". Ces mots sont importants. Je signale au comité qu'après la liste des postes énumérés au tableau, il y a une note bien importante: "L'état précédent représente les dépenses faites sur mandat spécial autorisé après la prorogation de l'assemblée législative pour l'année financière terminée le 31 mars 1953." Ce mandat spécial correspond au mandat du Gouverneur général.

Dans ce cas-là, nous voyons soumettre à cette assemblée législative une liste de crédits supplémentaires où on indique soigneusement que les sommes ont déjà été dépensées, mais que les membres de l'assemblée sont quand même appelés à les voter. Cette année-là, ces autres crédits supplémentaires ont donc été soumis à l'assemblée en cause de la même manière que les crédits ordinaires pour l'année financière à venir. Les membres de cette assemblée législative ont donc eu toutes les chances d'interroger le gouvernement à leur sujet et de se prononcer à leur égard de la même manière que sur les autres crédits.

C'est clair, je pense, et c'est un bon exemple de ce que le Parlement canadien a toujours fait d'une année à l'autre, depuis le début, sous une forme peut-être un peu différente. Le résultat, en tout cas, a été exactement le même et l'intention était la même; c'est contre le changement apporté à cette façon de procéder que nous protestons aujourd'hui.

Les crédits supplémentaires renfermant le poste 684 qui a déclenché la discussion d'aujourd'hui ont été déposés le 15 octobre 1957. Le ministre des Finances a alors signalé qu'il en faisait le dépôt. Il a amplement averti

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

tous les députés que les crédits étaient déposés ce jour-là. Le mandat du Gouverneur général octroyant l'argent, \$2,400,000, au titre de l'Immigration, a été émis par le conseil exécutif du Canada en août.

Il me semble qu'entre le mois d'août et la date où ces crédits ont été déposés, il y a eu amplement de temps d'inscrire une simple mention dans le texte imprimé des nouveaux crédits supplémentaires. Au lieu d'inscrire "Division de l'immigration, \$8 millions", on aurait pu inscrire "Division de l'immigration, \$10,400,000" (en chiffres ronds) avec un astérisque renvoyant à une note au bas de la page qui aurait dit: "Somme dépensée. Ce poste représente les dépenses faites par mandat du Gouverneur général accordé après dissolution du Parlement à l'égard de l'année financière se terminant le 31 mars 1953".

Ainsi, monsieur le président, la Chambre aurait eu amplement le temps d'apprendre que les mandats du Gouverneur général avaient été adoptés et qu'on nous demanderait d'examiner ce qu'avait fait le gouvernement et les fins auxquelles ces mandats avaient été émis, et tout aurait été dans l'ordre. Cela aurait été la ligne de conduite normale, et nul ne s'en serait offusqué. Ce dont je me plains, c'est que de la manière dont le gouvernement a décidé de régler cette situation, il a essayé de prendre un raccourci et, comme il ne s'est pas montré prêt à redresser la situation depuis, je continue à protester.

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur le président...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Heureux de vous revoir.

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur le président, j'étais loin de m'imaginer, quand je me suis levé ce matin, que j'aurais une occasion de faire partie de la première équipe. De fait, je sympathisais au sort du nouveau chef de la loyale opposition de Sa Majesté, car j'ai éprouvé aujourd'hui à peu près les mêmes sentiments que ceux qu'il a dû ressentir l'autre jour lorsqu'il s'est présenté au bâton à la neuvième manche après deux retraits, avec trois hommes sur les buts et un compte de 2 et 3. Malheureusement, c'était sa première partie et le championnat mondial était en jeu.

M. McIvor: Il connaît le jeu.

M. Habel: Ils n'ont même pas applaudi.

M. Robichaud: Ils n'ont même pas compris.

M. Hamilton (York-Ouest): Je suis heureux de constater que les membres de l'opposition se réveillent de nouveau après ces deux derniers efforts. J'ai bien l'impression qu'avant